

# REUNION DU 3 NOVEMBRE 2015



L'an deux mil quinze, le trois novembre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

## Étaient présents :

M. LECARPENTIER Christian, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;  
M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, M. ORENGE Ludovic, Mme BROUTE Karine, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Absents-excusés : Mme THUMEREAU Brigitte et M. JASSAK Julien.

Deux procurations écrites ont été données :

Mme THUMEREAU à M. PERIER et M. JASSAK à Mme TAUVEL.

Mme CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

Après lecture du compte-rendu du 6 octobre dernier, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## EXPOSE D'UN PROJET DE PARC EOLIEN ABOWIND (n°1/11-2015)

M. BONNAVAL, représentant la société ABOWIND, intervient pour exposer un éventuel projet de développement de parc éolien sur la commune.

Cette entreprise née en Allemagne en 1996 a permis l'implantation de plusieurs centaines d'éoliennes dans le monde dont 127 en France depuis 2002. La commune de Bréauté étant située à proximité du littoral, les conditions sont favorables pour un parc éolien. Des études seront menées pour observer l'impact de l'utilisation de cette énergie propre sur la faune, la flore et le paysage. La puissance du vent et l'impact sonore ont été mesurés. M. BONNAVAL indique que l'emprise au sol est de 1500 à 2500 m<sup>2</sup> par éolienne. Il précise que le loyer pour le propriétaire ou l'exploitant est estimé à 3000 euros par an et par éolienne. Une retombée fiscale est attendue pour la commune. Lors de la création d'un parc éolien, les chemins et voies existants sont utilisés le plus possible tout en étant renforcés.

M. PERIER propose qu'une décision soit prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (n°2/11-2015)

### Travaux :

**Atelier communal** : la demande de permis de construire pour un nouvel atelier communal est en cours d'instruction. Il est précisé que la ligne haute tension va être déplacée.

**Chauffage de l'église** : l'installation du chauffage électrique est terminée.

**Puits et place Suchetet** : une grille va remplacer la plaque de verre initialement prévue sur le puits. Mme LEFRANCOIS souhaite connaître le coût global de l'aménagement de la place. M. PERIER informe que les chiffres seront donnés lors de la cérémonie des vœux du maire.

La prochaine réunion de la commission des travaux aura lieu le 25 novembre 2015 à 17 h 30.

**Vente de la propriété communale 14 avenue du 8 mai 1945** : Suite à la création de l'agence postale communale au sein de la mairie et à la vacance du logement, M. le Maire demande à l'assemblée si elle est favorable à la vente de la propriété communale située 14 avenue du 8 mai 1945 désormais vacante dans sa totalité. Il indique que l'estimation du prix de vente du service des Domaines n'est pas connue à ce jour. Il précise que l'office notarial de Goderville a estimé cette propriété à 170000 euros. Elle est située sur une parcelle cadastrée section B 414 d'une superficie de 638 m<sup>2</sup> comprenant une habitation

(au rez-de-chaussée : ancien bureau de poste, séjour, cuisine et couloir ; à l'étage : 3 chambres et salle de bain ; combles non aménageables cave et garage).

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

\* DECIDE, avec 12 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, M. ORENGE, Mme BROUTE, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS) et 3 voix contre (Messieurs LECARPENTIER, VANDERMEERSCH et MALO) de mettre en vente la propriété communale située au 14 avenue du 8 mai 1945.

\* DECIDE de mettre en vente cette propriété communale au prix de 180000 euros avec 11 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, M. ORENGE, Mme BROUTE, M. JASSAK, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS) ; 2 abstentions (Messieurs LECARPENTIER et MALO) et 2 voix pour le montant de 170 000 € (Mmes FLOURY et CLAEREBOUDT).

CHARGE et AUTORISE M. le Maire à faire toutes les démarches (auprès d'agences immobilières) et signer tous les documents afférents à cette vente (compromis et acte de vente).

DESIGNE l'étude notariale de Goderville pour la concrétisation finale de cette vente.

### **Information :**

M. BARTHELEMY informe que le bulletin municipal sera prêt pour la réunion de décembre.

### **Cantine :**

Les membres de la commission ont rencontré un prestataire de livraison de barquettes de repas et de denrées alimentaires. Une présentation avec plusieurs options va être faite lors d'une prochaine séance du conseil municipal. M. PERIER informe qu'une question a été posée à la direction de l'école Notre-Dame sur leur organisation future de la restauration de leurs élèves.

### **Fêtes et cérémonies :**

Mme CLAEREBOUDT informe de la venue de 15 exposants professionnels au marché de Noël du 19 et 20 décembre prochain ; des invités seront également présents : un joueur de football du H.A.C., une joueuse de handball, Miss Le Havre et Jean-Claude de l'amour est dans le pré .....

Un devis a été demandé pour l'acquisition d'une bâche à installer sur le podium sur roues.

### **Communauté de Communes Campagne de Caux :**

L'assemblée est informée que la distribution des bacs roulants gris et jaunes pour les déchets est fixée aux 20 et 21 novembre 2015.

### **INFORMATION SUR LA SECURITE DES ROUTES DEPARTEMENTALES (n°3/11-2015)**

M. PERIER fait part de sa demande auprès de la Direction des routes pour une étude en vue d'améliorer la sécurité routière au niveau de trois points noirs situés sur la commune :

- Carrefour principal de Bréauté (axe Goderville Bolbec et axe Manneville-la-Goupil Vattetot-sous-Beaumont)
- Carrefour situé en sortie de la zone d'activité des « SAPINS », à 100 mètres de la gare
- Intersection d'une voie communale avec la RD 52 au hameau du Hertelay

### **ACCESSIBILITE ARRET DES CARS (n°4/11-2015)**

L'assemblée prend connaissance de la décision de la Direction des Transports de supprimer l'arrêt des cars de la gare depuis les travaux d'aménagement de ses alentours. Dans l'immédiat, les élèves sont dans l'obligation d'attendre dans la gare. Le service des transports scolaires du Département a été contacté pour trouver une autre solution.

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN(n°5/11-2015)**

L'assemblée prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de Maître AMICE, notaire à Goderville, pour :

- la parcelle située section B n°651, 11 rue des tilleuls,
- la parcelle située section B n°1078, 6 avenue du 8 mai 1945

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées section B n°651 et B n°1078.

#### **INTERROGATION SUR LA MISE EN IMPASSE DES VOIES D'HERICY ET MOULIN (n°6/11-2015)**

M. PERIER informe qu'il a vu plusieurs riverains de l'impasse du moulin pour un sondage concernant la circulation automobile dans cette voie. Il sollicite l'aide de conseillers pour réaliser la même démarche auprès des riverains de la rue d'Héricy. M. GUILLAIN se propose de rencontrer les riverains de la rue d'Héricy.

#### **PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CLOTURE MITOYENNE AVEC LA BOULANGERIE ET MME AUBER AGNES (n°7/11-2015)**

M. PERIER rappelle la nécessité de rénover la limite de propriété derrière la hâlette de la place :

- sur une longueur de 4 mètres le long de la propriété de M. CHALOT, boulanger,
- sur une longueur de 10 mètres le long de la propriété de Mme AUBER Agnès.

Le montant total de ces travaux est estimé à 1700 euros environ.

M. PERIER propose que la commune participe financièrement pour moitié aux travaux de clôture avec M. Mme CHALOT et Mme AUBER Agnès.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de participer pour moitié aux frais de réalisation de clôture en limite avec la propriété de M. et Mme CHALOT et la propriété de Mme AUBER Agnès.

CHARGE M. le Maire de consulter plusieurs entreprises et d'effectuer un choix en accord avec les propriétaires concernés.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à la section de fonctionnement du budget primitif 2015.

#### **COLIS DE FIN D'ANNEE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX (n°8/11-2015)**

M. PERIER demande à l'assemblée si elle souhaite réitérer l'attribution aux agents communaux d'un colis de Noël.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la suppression du colis de Noël pour les agents communaux.

DECIDE de remplacer ce colis par des chocolats.

#### **DEVIS DU BUREAU D'ETUDE POUR L'AGENDA ACCESSIBILITE (n°9/11-2015)**

Dans le cadre de la mise aux normes pour l'accessibilité des Etablissements recevant du public (ERP) M. PERIER a reçu, à ce jour deux devis de bureaux d'études sur trois sollicités.

Mme LEFRANCOIS précise que M. SAMBUSSY, architecte, avait établi vers 2012 un diagnostic accessibilité dans le cadre de l'aménagement de la place. Ce diagnostic sera donc intégré au dépôt du dossier d'agenda d'accessibilité programmée.

#### **PLACE : ACHAT DE POUBELLES SUPPLEMENTAIRES ET PANNEAU D'AFFICHAGE (n°10/11-2015)**

M. PERIER propose d'équiper la place Suchetet de trois poubelles supplémentaires. Le coût unitaire de ce mobilier urbain est de 440 € HT, soit un coût total de 1680 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter trois poubelles à installer sur la place Suchetet pour un montant global de 1680 € HT.

Les crédits afférents à cette dépense sont prélevés sur le budget primitif 2015.

Il est suggéré par ailleurs de se doter de sacs pour enlèvement des déjections des chiens sur la voie publique. L'acquisition d'un panneau d'affichage supplémentaire est également évoquée.

#### **ARBRES A COTE DE LA MARE DU GIVOUT (n°11/11-2015)**

M. le Maire indique que de grands arbres, situés sur un terrain communal près de la mare de Givout, sont dangereux. Il informe qu'un habitant de ce hameau se propose d'abattre ces arbres gratuitement et d'en conserver le bois.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition tout en précisant que cet habitant effectuera cet abattage sous son entière responsabilité.

#### **APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SEINE-MARITIME (n°12/11-2015)**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précise les critères de mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale visant

la rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la réduction significative des syndicats.

Conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1-IV du CGCT, Monsieur MACCIONI, Préfet de Seine-Maritime, a adressé pour avis, le 02 octobre 2015, un projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale comprenant une carte des propositions de regroupements d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre jointe à cette délibération.

Le Conseil municipal, à compter de la date de notification de ce courrier a un délai de deux mois pour se prononcer, par délibération, sur le projet de schéma tel que présenté.

A défaut d'avis rendu à l'issue de ce délai de deux mois, l'avis de notre collectivité est réputé favorable.

A l'issue de ce délai de deux mois, Monsieur MACCIONI, Préfet de Seine-Maritime transmettra l'avis de notre collectivité à la CDCI qui disposera alors d'un délai de trois mois pour se prononcer.

A savoir que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale peut modifier le projet de schéma présenté par le Préfet en adoptant des amendements à la majorité des deux tiers de ses membres.

Ce schéma sera ensuite arrêté par le Préfet de Seine-Maritime avant le 31 mars 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- De valider le projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale tel que présenté par Monsieur le Préfet de Seine-Maritime et annexé à la présente délibération
- Par conséquent, décide du maintien de la communauté de communes Campagne de Caux.

#### **INFORMATION SUR LES NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (n°13/11-2015)**

M. PERIER informe de l'ouverture de l'agence postale communale (APC) depuis le 2 novembre. Il signale que les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie ont changé et précise les horaires d'ouverture de l'A.P.C. :

A compter du 2 novembre 2015, les horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'APC sont les suivants :

- Lundi de 13 h à 16 h
- Mardi de 14 h à 18 h
- Mercredi de 9 h à 11 h 30
- Jeudi de 9 h à 11 h 30
- Vendredi de 14 h à 18 h
- Samedi de 10 h à 12 h ouverture de l'APC uniquement

#### **DEVENIR DU PRESBYTERE (n°14/11-2015)**

Le bail du presbytère n'ayant pas été renouvelé, M. PERIER propose que la commune récupère les locaux. Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec 12 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, M. ORENGE, Mme BROUTE, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. GUILLAIN), 2 abstentions (Mmes PIGEON et LEFRANCOIS) et 1 voix contre (M. MALO)

DECIDE de récupérer le presbytère.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. PERIER signale que :

- M. ROUSSEL a trouvé un serpent devant le café du village
- Il va visiter une usine de méthanisation le 6 novembre prochain
- L'entreprise C.S.T.P. a été récemment vendue, les nouveaux propriétaires viennent du Havre
- La SCNF et le Réseau Ferroviaire Français réalisent un appel d'offres pour la restauration de la ligne de chemin de fer Fécamp-Bréauté
- La communauté de communes Campagne de Caux va auditionner des bureaux d'études pour l'élaboration du PLUi

M. LECARPENTIER évoque les difficultés d'utilisation des toilettes de la gare

M. MALO indique que :

- sur la route du gros-chêne certaines grilles de canalisation sont instables représentant un danger pour les deux roues
- il faudrait ralentir la circulation des véhicules route de la briqueterie
- il existe un problème électrique au stade de football

Suite à sa question sur les plantations à la gare, M. PERIER lui répond qu'elles seront prochainement terminées.

Mme CLAEREBOUDT fait part d'une plainte au sujet de l'état insalubre des poubelles déposées dans l'enclos route des bosquets.

Mme TAUVEL évoque la prochaine pose des décorations de Noël et précise qu'elle va contacter NP Nacelle pour la pose des guirlandes. Elle signale que 10 sapins vont être achetés pour décorer les abords de la place.

M.GUILLAIN évoque la nécessité de procéder à la reprise de terrains au cimetière et fait malheureusement référence à l'accident au cours duquel 28 personnes d'un même village sont décédées.

Mme LEFRANCOIS évoque :

- un récent fonctionnement de l'éclairage public à la gare dans la nuit du samedi au dimanche
- l'accumulation de feuilles mortes sur le parking de la résidence des Bosquets après l'intervention d'une entreprise paysagère
- la vacance d'un logement de la résidence SEMINOR (bosquets)
- demande des informations sur la situation actuelle d'un agent communal en arrêt

M. LECARPENTIER évoque :

- le Syndicat Départemental d'Énergie et plus particulièrement le marché pour la maintenance de l'éclairage public.
- l'ouverture du bar du village le dimanche toute la journée à la place du mercredi. Il précise que la clé des toilettes publiques peut être récupérée le dimanche au bar du village.

Mme TAUVEL demande à chaque conseiller de distribuer les courriers concernant les colis de Noël.

M. MALO suggère de créer un escalier pour l'accès piéton du parking de covoiturage rue de la Libération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits, et suivent les signatures des membres présents.

La séance est levée à 23 heures 30.